

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 10 / 2022
AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Le budget 2023

Législature 2021-2026

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic

Signy-Avenex, le 21 octobre 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers de Signy-Avenex,

Comme de coutume à chaque fin d'année la municipalité présente au Conseil Générale de Signy-Avenex son budget communal pour l'année 2023 en application de l'art. 146, al. 1 pt. b de la Constitution Vaudoise et de de l'art 4 al 2 de la Loi sur les Communes

Introduction

La Municipalité a accepté le budget 2023 dans sa séance du 24 octobre 2022 lequel présente un léger excédent de revenus estimé de CHF 2'384.- sur un compte de fonctionnement de CHF 4'660'110.-.

Alors que la crise pandémique de la CoViD-19 semble derrière nous, nous entrevoyons une prochaine crise, celle de l'énergie, qui exercera probablement une influence sur la vie communale et l'économie. A cela, nous ajoutons notamment les variations des recettes d'impôt et l'évolution de la facture sociale. Sur cette base, la Municipalité soumet à votre approbation un budget serré, malgré cela équilibré.

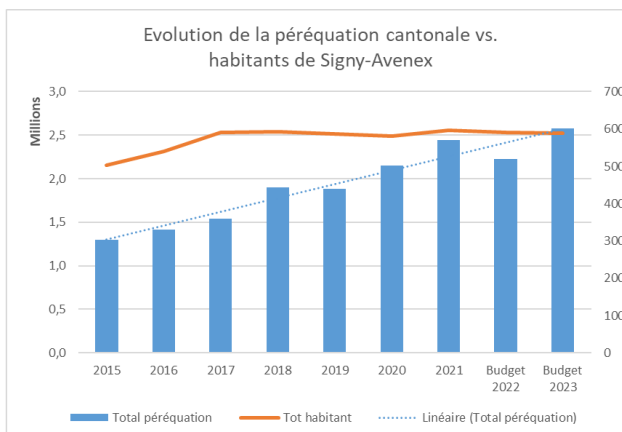
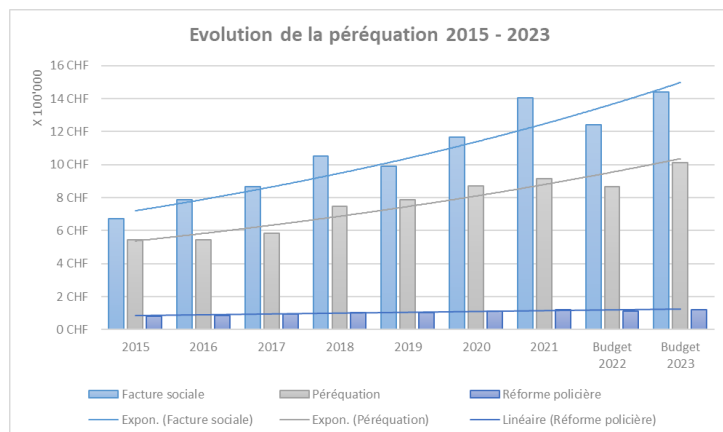
Commentaires

Péréquation, Cohésion sociale et Facture policière¹

Ces trois contributions ne connaissent pas la crise et leurs montants ne cessent de croître. Pour l'année 2023 les projections annoncent une augmentation de 15,8% par rapport au budget 2022. Elles constituent, à elles seules 55.3% des charges pour le budget 2023 de la commune de Signy Avenex.

En CHF	Budget 2023	Budget 2022 ²	Comptes 2021
Factures Sociale	1'441'812	1'243'070	1'404'721
Péréquation	1'012'479	867'180	916'763
Réforme Policière	120'820	112'800	118'136
Total	2'575'111	2'223'050	2'439'620

L'évolution sur ces dernières années montre malheureusement une augmentation continue. La commune, après 2022 continuera de faire recours à la facture de la cohésion sociale. De ce fait le compte 20.318 affiche un montant de 6'000.- CHF au budget pour couvrir les frais de recours.



¹ Pour plus d'information voire la Loi sur les péréquations intercommunales:

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/fichiers_pdf/175.51_LPIC.pdf

² Les montants du budget 2022 ne sont pas finaux et les montants seront probablement plus élevés

Finances & Recettes fiscales

Les recettes fiscales et taxes budgétées pour 2023 constituent 74,7 % des revenus, soit 3'482'800.- CHF sur un total des revenus de 4'660'110.- CHF. Ces postes sont estimés prudemment, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels et les impôts des personnes morales. A noter qu'un changement de la situation financière (départ, recours fiscales, changement de situation financière) de ces derniers, sur le territoire de Signy-Avenex, pourrait affecter la balance des revenus de notre commune.

Travaux

Le Conseil Général ayant approuvé par le biais du préavis 01/2022 la modernisation de l'éclairage publique et sa réalisation dans les prochains mois, nous restons toutefois prudents face aux hausses annoncées des prix de l'énergie (+53% annoncé par la presse).

Le Plan énergie et climat communal (PECC)³ est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes » du Plan climat vaudois et propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climats communaux. La commune de Signy-Avenex a inscrit dans son budget 2023 et pour les 4 années à venir une ligne budgétaire pour la mise-en-place de ce PECC. Le canton rembourse à hauteur de 50% les coûts, mais plafonne cette subvention à 12'500 CHF.

Police

À la suite du retrait du préavis 03/2022 concernant le règlement de police, notamment en raison des articles contestés sur un engagement d'ASP, la municipalité n'a pas reconduit le budget à la ligne 60.318 de 35'000 CHF. Ceci sera revu le cas échéant et selon nécessité.

Dans son budget 2023 la commune prévoit l'installation d'un défibrillateur au cœur du village, d'où un budget estimé à 3'050.- CHF incluant l'entretien.

Sociale

Activité sociale communale

Au niveau communal, nous maintenons notre soutien à divers programmes de rencontre sociale (voir ligne 15.365 CHF 7.300.- et ligne 15.365.1 CHF 10.000.-) afin de renforcer les liens entre les habitants. Nous souhaitons pour la première fois, cette année, inciter notre jeunesse de Signy-Avenex à proposer une ou plusieurs activités par le biais d'un soutien de 1'000.-CHF réservés à des activités pour les jeunes du village entre 12-20 ans.

Action Sociale

Concernant les autres activités sociales elles sont principalement gérées par l'ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale) et le Canton par le biais de la cohésion sociale.

Associations Intercommunales

La participation dans les diverses associations intercommunales représente 18,7% de charges communales en sus des frais découlant des péréquations intercommunales. Ces coûts ne sont pas maîtrisables par la commune. Il est à noter que certaines augmentations sont liées à la probable augmentation des frais d'énergie/ d'exploitation. D'autres coûts sont notamment dus à :

³ Pour plus d'informations: <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>

- L'AEE : Ouverture d'une nouvelle structure / renforcement des équipes administratives / augmentation de la capacité des transports scolaires.
- L'AIAB : l'augmentation est essentiellement due aux hausses des coûts d'énergie des bâtiments propriétés de l'AIAB.
- L'ORPC : on note une augmentation des cotisations à 21.84 CHF par habitant pour l'année 2023, notamment dues à une augmentation des frais de fonctionnement de l'organisation.
- Région de Nyon : augmentation de la cotisation de +5.-CHF pour un montant de 25.- CHF par habitant.
- Disren : Le montant est calculé sur un maximum d'1 point d'impôt communal.

Conclusion

Malgré une gestion très rigoureuse du ménage communal de la Municipalité, l'augmentation régulière des charges cantonales et des associations intercommunales limite de plus en plus la marge de manœuvre de la Municipalité. En effet, 74 % des recettes communales financent ces coûts « imposés ». Comme beaucoup d'autres communes, nous sommes préoccupés par l'évolution de ces charges non-maîtrisables.

Dans ce contexte, nous prévoyons d'utiliser la réserve affectée « Facture sociale » de 240.000.- CHF qui n'a heureusement pas été utilisée en 2020 afin de présenter un budget équilibré ainsi que le prélèvement des réserves liés aux contributions annuelles du développement du PPA de Fléchères Nord de 67.500.- CHF .

Décision

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

Vu le présent préavis no 10/2022,

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide : d'accepter le préavis 10/2022 concernant le budget 2023 de la Commune de Signy Avenex tel que présenté.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité le 21 octobre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBROUX

Marianne BARDEL